



LE GUIDE EN SALLE

2011 - 2012

Version 2

Changements 2011

- 2.2. Divisions arc nu
- 2.4. Tableau sigles Arc Nu
- 2.7. Le matériel autorisé arc nu
- 2.10. Règlement organisant le classement dans les compétitions à pelotons multiples.
- 3.3. Blason pour les 25m en salle
- 3.4. L'archer qui déchire volontairement son blason.
- 4.1. Période d'entraînement dans les BAIC
- 7. Feuille de marque (Obligation d'indiquer le type de blason sur la feuille de marque).
- 13. Record / distinction
- 14.4. Période limitée pour les débutants
- 14.6. Les compétitions brevets 10m (changement de texte)
- 14.7.10 Brevet sur blason 80cm pour les Arcs Nus (changement de sigle)
- 16. Date championnat de ligue
- 16.2.3. Les résultats réalisés en dehors de compétitions province, LFBTA et BAIC
- 18. Loi et règles interdiction de fumer
- 19. L'alcool et le tir à l'arc
- 20. Coupe des clubs

Table des matières

	Changements 2011 - Sommaire	2
1	Types de compétitions ;	3
2	Catégories.	4
3	Les blasons	10
4	Période d'entraînement pour le tir en salle.	10
5	Les temps autorisés pour les différentes phases de tir	10
6	Les temps pour les récupérations de flèches.	11
7	Feuille de marque.	12
8	Etablissement des scores.	13
9	Passeport de tir	13
10	Les prix de participation, taxe de tir et frais d'arbitrage.	13
11	Les prix à distribuer.	13
12	Les différents brevets de progression et les différentes distinctions LFBTA et W.A.	14
13	Records et distinctions.	14
14	Les débutants	18
	La compétition 10m pour les débutants	18
	Les brevets de progression	19
15	Définition du tireur qui demande une dérogation	20
16	Règles concernant le championnat de Ligue.	21
17	Le championnat de Belgique.	22
18	Fumer, quelles règles appliquer ?	22
19	Coupe des Clubs LFBTA	23

Le guide en salle reprend les règles spécifiques utilisées dans les compétitions LFBTA, il faut vous référer au livre 3 du règlement W.A. pour toutes les règles en vigueur. Suivez le lien ci-dessous pour prendre connaissance de ceux-ci.

http://archery.org/UserFiles/Document/FITA%20website/05%20Rules/01%20C&R%20Book/Book%20010/2010_Livre3.pdf

1. Types de compétitions

1.1. Les compétitions 18m (N) nationaux BAIC

Distance : 18m

Nombre de cibles : Minimum 24

Invitation : Destiné principalement aux clubs belges (ouvert à toutes les nations)

Classement : Seuls les archers inscrits dans un club belge seront classés

Lignes de tirs : AB-CD

Blasons : 3 spots

Classement : Total de 2 X 30 flèches, classement individuel par catégorie.

Classement par équipe sur le cumul de 3 archers du même club.

Calendrier : Chaque club est limité à pouvoir proposer une date pour une compétition de type national par saison.

Catégories : RD – RH – CD - CH

1.2. Le championnat de Ligue

Voir paragraphe 16

1.3. Le championnat de Belgique

Voir paragraphe 17

1.4. Les compétitions Ligue en salle

Distances : 18m ou 25m.

Nombre cible : Minimum 8.

Invitation : Destiné principalement aux clubs LFBTA (aussi ouvert à tous les clubs et clubs des pays voisins)

Lignes de tirs : A-B-C ou AB-CD

Blasons : En fonction des catégories, 3 spots, 40 cm, 60 cm et 80 cm.

Classement : Total de 2 X 30 flèches et classement individuel par catégorie.

Classement par équipe sur le cumul de 3 archers du même club.

Calendrier : Par saison chaque club est limité à pouvoir proposer une date pour une compétition de type Ligue.

Catégories : Toutes (voir plus loin)

1.5. Les compétitions Province

Distances : 18m ou 25m.

Nombre cible : Minimum 4.

Invitation : Destiné principalement aux clubs de la province (ouvert à tous les clubs et clubs des pays voisins)

Lignes de tirs : A-B-C ou AB-CD

Blasons : En fonction des catégories, 3 spots, 40 cm, 60 cm et 80 cm.

Classement : Total de 2 X 30 flèches et classement individuel par catégorie.

Classement par équipe sur le cumul de 3 archers du même club.

Calendrier : Les dates proposées relèvent de la responsabilité de la province concernée

Catégories : Toutes (voir plus loin)

1.6. Les compétitions brevets de progression

Distances : 18m ou 25m.

Nombre cible : Minimum 4.

Nombre de flèches : 2 X 10 volées de 3 flèches (Total 60 flèches)

Lignes de tirs : A-B-C ou AB-CD

Blasons : En fonction des catégories, 3 spots, 40 cm, 60 cm et 80 cm.

But : Obtention des brevets (pas de classement)

Calendrier : Proposition du club

Catégories : Toutes (voir plus loin)

2. Catégories

2.1. Dans les divisions recurve et compound sont:

Benjamins : Tous les jeunes qui fêtent leur ..., 13^{ème} ou 14^{ème} anniversaire

Cadets : Tous les jeunes qui fêtent leurs 15^{ème}, 16^{ème}, ou 17^{ème} anniversaires.

Juniors : Tous les jeunes qui fêtent leurs 18^{ème}, 19^{ème} ou 20^{ème} anniversaires.

Seniors 1 : Tous les archers qui fêtent leurs 21^{ème} jusqu'à leurs 34^{ème} anniversaires.

Seniors 2 : Tous les archers qui fêtent leurs 35^{ème} jusqu'à leurs 49^{ème} anniversaires.

Masters : Tous les archers qui fêtent leurs 50^{ème} jusqu'à leurs 59^{ème} anniversaires.

Vétérans: Tous les archers qui fêtent leurs 60^{ème} et plus.

2.2. Dans la division des arcs nus il y a 3 catégories d'âges:

Jeunes : Tous les jeunes jusqu'à l'année de leur 17^{ème} anniversaire inclus

Seniors : Tous les archers qui fêtent leurs 18^{ème} jusqu'à leurs 49^{ème} anniversaires.

Masters : Tous les archers qui fêtent leurs 50^{ème} et plus

Les catégories dépendent de l'année de naissance et non pas du jour ou du mois

2.3. Tableau des catégories officielles et sigles Participant à l'inter-équipe	
Benjamin	jusqu'à l'année de leurs 14 ^{ème} anniversaire inclus
Cadet	Années du 15 ^{ème} 16 ^{ème} et 17 ^{ème} anniversaire
Junior	Années du 18 ^{ème} , 19 ^{ème} et du 20 ^{ème} anniversaires
Senior 1	L'année du 21 ^{ème} à l'année du 34 ^{ème} anniversaire
Senior 2	L'année du 35 ^{ème} à l'année du 49 ^{ème} anniversaire
Master	L'année du 50 ^{ème} à l'année du 59 ^{ème} anniversaire
Vétéran	Dès l'année du 60 ^{ème} anniversaire

Sigle Recurve	
Dame	Homme
RDB	RHB
RDC	RHC
RDJ	RHJ
RD1	RH1
RD2	RH2
RDM	RHM
RDV	RHV

Sigle Compound	
Dame	Homme
CDB	CHB
CDC	CHC
CDJ	CHJ
CD1	CH1
CD2	CH2
CDM	CHM
CDV	CHV

2.4. Tableau des catégories Arc Nu Ne participent pas aux inter-équipes	
Jeune	Jusqu'à l'année de leur 17 ^{ème} anniversaire inclus
Senior	L'année du 18 ^{ème} à l'année du 49 ^{ème} anniversaire
Master	Dès l'année du 50 ^{ème} anniversaire

Mixte Homme et dame dans la même catégorie d'âge et d'arc		
NLJ	NRJ	NPJ
NLS	NRS	NPS
NLM	NRM	NPM

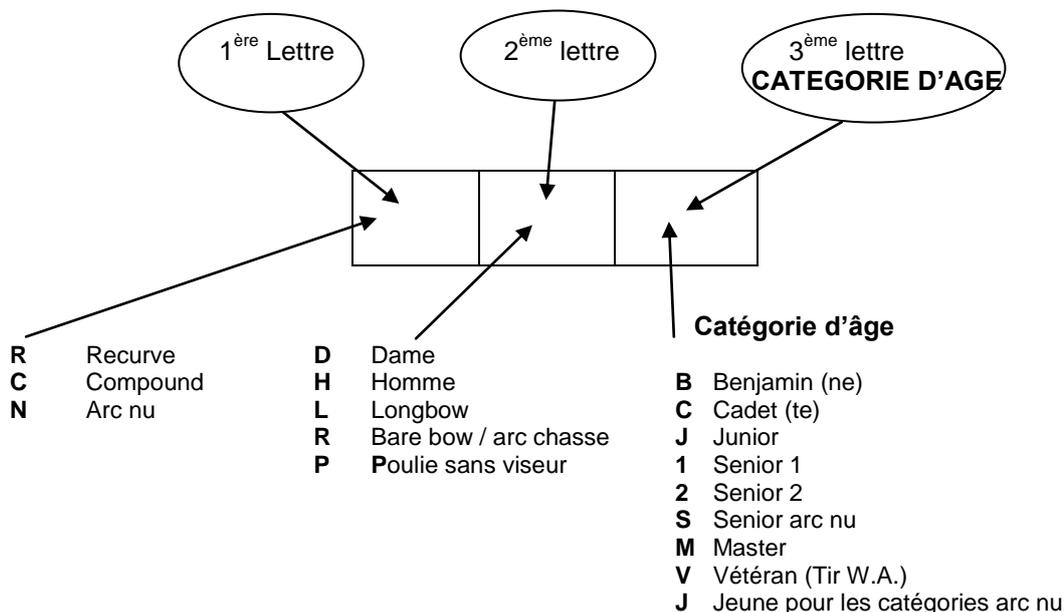
2.5. Catégories compétitions (N) nationaux BAIC (Belgium Archery Indoor Cup)

Lors des tirs nationaux (N) il n'y a pas de catégorie d'âge

Il y a 4 catégories : RH – RD – CH – CD

2.6. Composition et signification des catégories

Les sigles pour toutes les catégories sont composés de 3 lettres.



2.7. Les catégories d'arc

Il est de la responsabilité de l'athlète d'utiliser du matériel conforme aux règlements. En cas de doute l'athlète doit montrer son matériel à un (aux) juge(s) avant de l'utiliser.

Tout athlète surpris à utiliser du matériel non conforme aux règles de la W.A. Fédération et des règles spécifique LFBTA ci-dessous peut être disqualifié. Pour plus suivre le lien.

http://www.archery.org/UserFiles/Document/FITA%20website/05%20Rules/01%20C&R%20Book/Book%202010/2010_Livre2.pdf

2.7.1. Division Arc Recurve

Les règles de la W.A. sont à appliquer, voir livre 2 Article 7.3.1.

2.7.2. Division Arc Compound

Les règles de la W.A. sont à appliquer, voir livre 2 Article 7.3.3.

2.7.3. Division Arc nu en salle

Les arcs nu sont autorisés dans les compétitions ligue et province LFBTA.

Officiellement, la division arc nu relève uniquement du tir en campagne et tir nature. Cependant, au niveau LFBTA nous pouvons trouver 3 divisions arcs nus pour des compétitions ligue et province en salle.

2.7.3.1. Longbow ou Arc droit.

L'arc devra correspondre à la forme traditionnelle d'un arc droit ce qui signifie que quand l'arc est bandé la corde ne peut toucher que les poupées de la corde et aucune autre partie de l'arc. La forme de la poignée est sans restriction. La fenêtre de l'arc peut permettre le tir au centre.

Pour les Juniors et les Dames, l'arc doit avoir au moins 150 cm de long et pour les hommes, 160 cm. La longueur de l'arc est mesurée entre les gorges de la corde.

Les archers longbow doivent utiliser des flèches en bois. Les règles W.A. du livre 5 (11.10.3.4.7) sont appliquées.

2.7.3.2. Règles matériel arc nu

Les arcs ne peuvent posséder aucune aide à la visée, la corde est manipulée à l'aide des doigts, au travers d'une protection de cuir ou de peau !

La corde comprend un tranchevil pour permettre aux doigts de glisser, il peut y avoir deux fils ou bagues pour ajuster l'encoche.

Pour ce qui n'est pas précisé ci-après, concernant l'équipement, les règles sont celles du tir en campagne et tir nature. Les règles WA (FITA) du livre IV et du livre 5 (11.10.3.4.7) sont d'application.

Règles matériel Arcs Nus			
Matériel	Long Bow	Recurve arc nu	Compound arc nu
Arc	Quand l'arc est bandé, la corde ne peut toucher que les poupées de corde et aucune autre partie de l'arc. Dames : Minimum 150 Cm de long Hommes : Minimum 160 Cm de long	Style Recurve maximum 60 livres Libre de saillies, pièces qui pourraient aider à la visée. Avec ses accessoires l'arc doit passer dans un anneau de 12,2 cm (+/- 0,5 mm)	Style compound, maximum 60 livres. Passage de la flèche à l'intérieur du corps de l'arc autorisé.
Repose flèches	Interdit, uniquement le plateau de l'arc qui peut être recouvert de n'importe quels matériaux doux	Autorisé et réglable pour autant qu'il ne soit pas électrique ou électronique	
Bouton berger	Interdit	Autorisé (non électrique ou électronique) le point de pression ne doit pas être placé à plus de 2 cm à l'intérieur de la gorge de la fenêtre d'arc (point pivot) Recurve plus de 6 cm à l'intérieur de la gorge de la fenêtre d'arc (point pivot) Compound	
Stabilisateur et poids	Interdit	Un ou des poids autorisés sur la partie inférieure du fût de l'arc peu importe leur forme, sans tige ni extension, sans connexion angulaire de montage et sans système d'absorption des chocs	Stabilisateur de max 13 cm
Compensateur TFC	Interdit	Autorisé si incorporés à l'arc	
Flèches	En bois avec empennage en plumes naturelles Tube max 9,3 mm pointe max 9,4 mm	Des flèches: de n'importe quel type à condition qu'elles répondent aux principes et à la définition du mot flèche utilisé dans le tir sur cibles. (voir règlement WA). Tubes max 9.3 mm pointe max 9.4 mm. Ces flèches ne peuvent abîmer exagérément les blasons ou les buttes de tir.	
Corde	Brins de différentes couleurs autorisés. La fin du tranche fil de la corde ne doit pas se trouver à la hauteur des yeux. Pas de repères (œilleton) qui pourrait servir d'aide à la visée. un repère pour la bouche ou le nez n'est pas autorisé		

Matériel	Long Bow	Recurve arc nu	Compound arc nu
Protection des doigts	Un doigtier, un gant ou une palette sont autorisés. A la main d'arc un gant ordinaire, une mitaine ou autre seront autorisés pour autant qu'ils ne soient pas attachés à l'arc. Une plaquette d'ancrage ou tout autre dispositif similaire attaché au protège doigt servant à aider au positionnement du point d'ancrage est interdit . Des repères d'écartement et de couleur identique sur la palette aidant au positionnement du point d'ancrage sont interdits . Seule la prise de corde en cigarette (méditerranéenne) est autorisée, le déplacement d'encrage sur le visage est interdit.	Un doigtier, un gant ou une palette sont autorisés. A la main d'arc un gant ordinaire, une mitaine ou autre seront autorisés pour autant qu'ils ne soient pas attachés à l'arc. Une plaquette d'ancrage ou tout autre dispositif similaire attaché au protège doigt servant à aider au positionnement du point d'ancrage est autorisé. Des repères d'écartement et de couleur identique sur la palette aidant au positionnement du point d'ancrage sont autorisés.	

Matériel	Long Bow	Recurve arc nu	Compound arc nu
Visueur	Interdit		

Matériel	Long Bow	Recurve arc nu	Compound arc nu
Contrôleur d'allonge	Interdit		

2.7.3.3. Les 3 catégories d'arc sont mixtes (Dames et Hommes) voir tableau 2.4.

2.7.3.4. Distances pour les arcs nus et blasons

A 18m chaque archer arc nu tire sur un blason de 60cm

A 25m chaque archer arc nu tire sur un blason de 80cm

2.8. Changement de catégorie en salle

2.8.1. Les vétérans et les masters qui veulent participer dans la catégorie seniors 2 ou les vétérans qui veulent participer dans la catégorie master doivent en faire la demande avant le 15 septembre auprès de la secrétaire générale LFBTA.

2.8.2. En Belgique le tireur reste dans la même catégorie pendant toute la saison et dans toutes les disciplines hormis les BAIC.

2.8.3. Le tireur venant d'un pays étranger sera amené à tirer dans la catégorie d'âge conformément aux règles W.A. et LFBTA

2.8.4. Néanmoins un tireur étranger sur demande de sa fédération sera autorisé à concourir dans la catégorie senior (exemple un tireur élite d'un pays étranger)

2.9. TABLEAU CATEGORIES D'AGES RECURVE ET COMPOUND

Né en	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
2002	Benjamin						
2001	Benjamin	Benjamin	Benjamin	Benjamin	Benjamin	Benjamin	Cadet
2000	Benjamin	Benjamin	Benjamin	Benjamin	Benjamin	Cadet	Cadet
1999	Benjamin	Benjamin	Benjamin	Benjamin	Cadet	Cadet	Cadet
998	Benjamin	Benjamin	Benjamin	Cadet	Cadet	Cadet	Junior
1997	Benjamin	Benjamin	Cadet	Cadet	Cadet	Junior	Junior
1996	Benjamin	Cadet	Cadet	Cadet	Junior	Junior	Junior
1995	Cadet	Cadet	Cadet	Junior	Junior	Junior	Senior 1
1994	Cadet	Cadet	Junior	Junior	Junior	Senior 1	Senior 1
1993	Cadet	Junior	Junior	Junior	Senior 1	Senior 1	Senior 1
1992	Junior	Junior	Junior	Senior 1	Senior 1	Senior 1	Senior 1
1991	Junior	Junior	Senior 1				
1990	Junior	Senior 1					
1989	Senior 1						
1988	Senior 1						
1987	Senior 1						
1986	Senior 1						
1985	Senior 1						
1984	Senior 1						
1983	Senior 1						
1982	Senior 1						
1981	Senior 1	Senior 2					
1980	Senior 1	Senior 2	Senior 2				
1979	Senior 1	Senior 1	Senior 1	Senior 1	Senior 2	Senior 2	Senior 2
1978	Senior 1	Senior 1	Senior 1	Senior 2	Senior 2	Senior 2	Senior 2
1977	Senior 1	Senior 1	Senior 2				
1976	Senior 1	Senior 2					
1975	Senior 2						
1974	Senior 2						
1973	Senior 2						
1972	Senior 2						
1971	Senior 2						
1970	Senior 2						
1969	Senior 2						
1968	Senior 2						
1967	Senior 2						
1966	Senior 2	Maître					
1965	Senior 2	Maître	Maître				
1964	Senior 2	Senior 2	Senior 2	Senior 2	Maître	Maître	Maître
1963	Senior 2	Senior 2	Senior 2	Maître	Maître	Maître	Maître
1962	Senior 2	Senior 2	Maître	Maître	Maître	Maître	Maître
1961	Senior 2	Maître	Maître	Maître	Maître	Maître	Maître
1960	Maître						
1959	Maître						
1958	Maître						
1957	Maître						
1956	Maître	Maître	Maître	Maître	Maître	Maître	Vétéran
1955	Maître	Maître	Maître	Maître	Maître	Vétéran	Vétéran
1954	Maître	Maître	Maître	Maître	Vétéran	Vétéran	Vétéran
1953	Maître	Maître	Maître	Vétéran	Vétéran	Vétéran	Vétéran
1952	Maître	Maître	Vétéran	Vétéran	Vétéran	Vétéran	Vétéran
1951	Maître	Vétéran	Vétéran	Vétéran	Vétéran	Vétéran	Vétéran
1950	Vétéran						
1949	Vétéran						
1948	Vétéran						

2.10. Règlement LFBTA organisant le classement dans les compétitions à pelotons multiples répétant plusieurs fois la même épreuve.

2.10.1. Participants

Sont autorisés à participer à une compétition officielle LFBTA les athlètes qui sont affiliés à une fédération nationale membre de la W.A. qui pratiquent leur sport dans une ou plusieurs disciplines reconnues par la W.A. et LFBTA.

2.10.2. Compétitions à pelotons multiples

La LFBTA autorise les clubs à organiser dans une même compétition plusieurs fois la même épreuve dans un week-end ou même journée.

2.10.3. Classement

Dans les compétitions à pelotons multiples (2.10.2.) un athlète (2.10.5.) ne peut être classé qu'une seule fois dans la même catégorie d'une même compétition. Dans le cas d'une deuxième participation il sera tenu compte du premier résultat.

2.10.4. Deuxième participation

Si l'athlète possède deux licences et souhaite participer une deuxième fois dans la même catégorie et même compétition (une fois par licence), l'archer devra choisir sous quelle licence il souhaite tirer en premier.

Dans le cas où un archer est autorisé par l'organisateur à une deuxième participation dans la même catégorie l'archer doit être classé dans la catégorie officielle au premier tir et classé dans « deuxième participation » au deuxième tir.

2.10.5. Identifier l'athlète

Pour identifier l'athlète il sera tenu compte de sa licence, permettant d'établir sans confusion possible l'individu.

2.10.6. Participation à l'inter-équipe

Pour l'inter-équipe il sera seulement tenu compte de ce que l'athlète a mentionné comme club sur sa feuille de marque lors de la réalisation du premier score. Une deuxième participation dans la même catégorie n'autorise pas l'athlète à participer à une deuxième équipe.

2.10.7. Rédaction du résultat

En cas où l'organisateur autorise une deuxième participation, le score de la deuxième participation doit être indiqué dans le résultat final sous le titre de 2^{ème} participation.

2.10.8. Prix pour la deuxième participation

La deuxième participation n'est pas considérée comme une catégorie, il n'y a pas d'obligation à donner des prix. L'organisateur est libre de récompenser ou pas les archers en deuxième participation, néanmoins cela ne peut pas diminuer la valeur des prix dans les autres catégories.

2.10.9. Enregistrement des résultats pour le championnat de Ligue

Dans le cas où l'archer participe deux fois à une compétition, la LFBTA tiendra compte seulement du résultat si l'archer a tiré sous le club LFBTA en premier tir.

Dans le cas où l'archer a tiré en premier sous un club d'une autre fédération, l'archer sera classé dans la catégorie sous le club dans lequel il a tiré en premier, le deuxième tir sera enregistré sous 2^{ème} participation.

La LFBTA ne tient pas compte des résultats réalisés en 2^{ème} participation pour les championnats de Ligue.

L'enregistrement du résultat 2^{ème} participation a pour seul but, l'officialisation du résultat pour les archers qui ont une deuxième licence (fédération étrangère).

3. Blasons

- 3.1. Les tirs de Niveau NATIONAL se tirent obligatoirement sur des blasons tri spots verticaux.
- 3.2. Les tirs 18m de Niveau LIGUE : En fonction des catégories officielles, les organisateurs présenteront aux archers :
- Blasons 3spots (40cm) verticaux, blasons de 40 cm, blasons de 60 cm et/ou Blasons de 80cm.
 - MUR MIXTE : une partie bien définie en 80, 60, 40 et tri spots verticaux.
- 3.3. Les tirs 25m de Niveau LIGUE : En fonction des catégories officielles, les organisateurs présenteront aux archers :
- Blasons 3spots 60cm (si possible selon la ciblerie disponible) verticaux pour compound, blasons de 60 cm et/ou Blasons de 80 cm.
 - MUR MIXTE : une partie bien définie en 80, 60 et tri spots verticaux.

Dans le cas où l'organisateur présente un mur mixte, il est impératif que l'archer (lui-même, ou via son club) INDIQUE CLAIREMENT sur quel type de blason il désire tirer lors de son inscription.

CE CHOIX EST DEFINITIF, PAS DE MODIFICATION POSSIBLE LE JOUR DU TIR.

- 3.4. Dans toutes les compétitions l'organisateur doit présenter au début de l'échauffement un blason neuf à chaque archer, après l'échauffement le blason ne doit pas être changé sauf si l'arbitre juge que cela est nécessaire pour pouvoir juger correctement les points. En cas où le blason doit être changé l'organisateur doit remplacer le blason usagé par un blason neuf (sans aucun impact).
- 3.5. Si l'archer déchire volontairement son blason, l'organisateur a le droit de réclamer le prix d'un blason neuf.

4. Période d'entraînement pour le tir en salle:

- 4.1. **National BAIC** : 45 minutes, arrêt de l'entraînement 15 minutes avant le début du tir officiel.
Proposition au national : Tirs BAIC 4 volées d'entraînement et début du tir sans aucune pause. Voir règlement BAIC
- 4.2. **LFBTA** :
- 4 volées d'entraînement avant le début du tir officiel.
 - Pause entre l'entraînement et le tir officiel au choix de l'organisateur à spécifier dans l'invitation.
 - Un début de tir directement après l'entraînement sans aucune pause à spécifier dans l'invitation.
- 4.3. **Province** : selon le règlement en vigueur dans la province

5. Temps autorisés pour les différentes phases de tir

5.1. Pour aller sur le pas de tir	10sec.
5.2. Tir série 2 X 30 flèches : Pour tirer 3 flèches. Pour rattraper 1 flèche. Pour rattraper 2 flèches.	2min. 40sec. 80sec.
5.3. Tir éliminatoire 1/32 – 1/16 – 1/8 : Pour tirer 3 flèches Pour résoudre une égalité (tie-break)	2min. 40sec.
5.4. Tir en finale (quand le tir n'est pas alterné) ¼ - ½ - Bronze et Or : Pour tirer 3 flèches Pour résoudre une égalité (tie-break)	2min. 40sec.
5.5. Tir en finale alterné (varie selon l'organisation): Pour tirer 1 flèche. Pour résoudre une égalité (tie-break)	20sec. 20sec.
5.6. Tir par équipe : Pour tirer 6 flèches, 2 flèches par archer. Pour tirer 3 flèches, 1 flèche par archer en cas de tir alterné. Pour résoudre une égalité (tie-break) une par archer.	2min. 1min. 1min

6. Temps pour la récupération de flèche en cas problème médical ou matériel.

- 6.1. En cas de problème médical, le service médical disposera de 15 minutes pour décider si l'archer peut reprendre le tir ou non.
- 6.2. En cas de problème matériel, il sera accordé du temps supplémentaire pour réparer, mais l'archer ne pourra récupérer que le nombre de flèches pouvant être tirées en 15 minutes en suivant les séquences normales de tir.
- 6.3. Lors des Epreuves par duels en salle, il n'y aura pas de temps supplémentaire accordé dans le cas d'un problème d'équipement ou problème de santé inattendu mais l'athlète peut quitter la ligne de tir, réparer ou remplacer son matériel et regagner la ligne de tir pour poursuivre le tir, si le temps restant le permet.
- 6.4. Dans le tir par équipe, les autres membres de l'Equipe peuvent tirer durant ce temps.

7. FEUILLE DE MARQUES :

LFBTA				
Nom: <u>Machintruc Eddy</u>				
Club: <u>CHF</u>		Date: <u>10/10/2010</u>		
Catégorie: <u>RHC</u>		Distance: <u>18m</u>		
N° licence: <u>300425</u>		N° cible: <u>5</u>		
Dimension blason: <u>40 cm</u>				
1	10	8	7	25
2	10	9	8	27
3	10	9	M	19
4	9	9	5	23
5	8	8	8	24
6	X	10	9	29
7	10	9	8	27
8	10	9	7	26
9	9	9	9	27
10	X	9	7	26
	10	9		resultat
Total	8	2		253
Report	4	1		260
Total cumulé	12	3		513
Signature		Archer		

7.1. Avant le tir notez sur votre feuille de marque :

- Nom :** Nom et Prénom
Club : Le sigle de votre club (3 lettres) (Voir passeport)
Date : La date de la compétition.
Catégorie : Votre catégorie (voir paragraphe 1.)
Distance : La distance sur laquelle vous allez tirer
Nr. Licence : Votre numéro de ligue, 6 chiffres. (Voir passeport)
Nr. Cible : Le numéro de cible sur laquelle vous allez tirer.
Blason : Type blason: 3spots, 40cm, 60cm, 80cm

7.2. Pendant le marquage des points notez :

- Les points de chaque flèche par ordre de valeur décroissante.
 Chaque flèche hors de la zone point « paille, zéro » est marquée **M** « comme manquée ».
 Le total des points de la volée.
 Le cumul des points par volée.

7.3. A la fin de chaque série notez :

- Le nombre de 10.
 Le nombre de 9
 Le total de vos points
 Si vous notez les points signez toutes les feuilles de marques sur lesquelles vous avez noté les points.
 Chaque archer vérifie ses points et doit signer sa feuille de marque.

7.4. Sur la feuille suivante (deuxième série) faite le report de la série, le nombre de 10, le nombre de 9 et le total des points.

- A la fin de la deuxième série faite le cumul des 10, 9 et des points

Un résultat correct et rapide dépend de la bonne lisibilité des feuilles de marques.

Aidez nos organisateurs bénévoles à passer moins de temps à chercher ou à compter.

- 7.5. Les archers sont responsables de leurs feuilles de marques. En LFBTA un avertissement sera donné par l'arbitre quand la feuille est incomplète. A la deuxième remarque durant la même compétition les feuilles de marques peuvent être refusées.

LFBTA			
Nom:			
Club:		Date:	
Catégorie:		Distance:	
Nr licence:		Nr cible:	
Dimension blason:			

1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
#				

	10	9	Résultat
Total			
Report			
Total cumulé			
Signature marqueur		Signatures archers	

LFBTA			
Nom:			
Club:		Date:	
Catégorie:		Distance:	
Nr licence:		Nr cible:	
Dimension blason:			

1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
#				

	10	9	Résultat
Total			
Report			
Total cumulé			
Signature marqueur		Signatures archers	

LFBTA			
Nom:			
Club:		Date:	
Catégorie:		Distance:	
Nr licence:		Nr cible:	
Dimension blason:			

1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
#				

	10	9	Résultat
Total			
Report			
Total cumulé			
Signature marqueur		Signatures archers	

LFBTA			
Nom:			
Club:		Date:	
Catégorie:		Distance:	
Nr licence:		Nr cible:	
Dimension blason:			

1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
#				

	10	9	Résultat
Total			
Report			
Total cumulé			
Signature Marqueur		Signatures archers	

8. Etablissement des scores

- 8.1. L'établissement des scores se fera après chaque volée de 3 flèches.
- 8.2. Les marqueurs devront inscrire les valeurs des flèches sur les feuilles de marque dans l'ordre décroissant, selon les indications de l'athlète à qui appartiennent les flèches. Les autres athlètes de la cible devront vérifier la valeur de chaque flèche annoncée et en cas de désaccord appeler l'arbitre désigné qui prendra la décision finale.
- 8.3. Lors des tirs éliminatoires et finals, la valeur de la flèche sera annoncée par l'athlète. Son adversaire vérifiera la valeur de chaque flèche et en cas de désaccord appellera l'arbitre désigné qui fera la dernière annonce.
- 8.4. Tous les athlètes doivent se référer à un arbitre pour résoudre toute question se rapportant à la valeur d'une flèche, ceci avant que des flèches ne soient enlevées de la cible.
- 8.5. La décision de cet arbitre est finale (sans appel).
- 8.6. Une erreur sur la feuille de marque peut être corrigée avant que les flèches ne soient enlevées, à condition que tous les athlètes de cette cible soient d'accord sur la correction. Cette correction doit être faite sous la surveillance de tous les athlètes sur la cible et paraphée par ceux-ci. Tout litige concernant les points de la feuille des scores doit être présenté à un arbitre.

9. Passeport de tir

Lors d'une compétition l'archer doit présenter au secrétariat du club organisateur son passeport de tir.

Le secrétariat du club doit vérifier l'étiquette qui valide son passeport de tir de l'année en cours.

Au cas où le tireur ne peut pas présenter son passeport validé, celui-ci ne pourra pas participer à la compétition à laquelle il se présente.

10. PRIX DES PARTICIPATIONS, TAXE – TIR, FRAIS D'ARBITRAGE, TAXE W.A. :

8.1. Type de Tir	Adultes	Jeunes
NATIONAL	10 €	7 €
Combiné 25 / 18 M	12 €	8 €
25 ou 18 M Ligue	8 €	6 €
DEBUTANTS	5 €	5 €
Province	Participations fixées par les Provinces	
<u>8.2. TAXE - TIR</u> 0,75 € par archer pour les compétitions de type L 0.25 € par archers pour les compétitions de type P Pas de taxe à payer pour les débutants .A payer dans les 15 jours qui suivent la compétition au compte de la LFBTA : 634 – 762002 – 45		
<u>8.3. FRAIS D'ARBITRAGE</u> 10 € par arbitre et par peloton		
<u>8.4 TAXE W.A.</u> La taxe W.A. est comprise dans la taxe de tir, toutes les compétitions du type Ligue sont des tirs homologués à la W.A. (tirs avec BTF).		

11. Prix à distribuer :

9.1. Prix par catégorie officielle et par niveau	
De 1 à 4 tireurs	1 prix
De 5 à 9 tireurs	2 prix
10 tireurs et plus	3 prix

9.2. Prix inter-équipe	
Le classement inter-équipe est basé sur les trois meilleurs résultats des tireurs du même cercle classés en catégorie officielle et de la même catégorie d'arc. (Recurve ou Compound)	
Au moins deux équipes	1 prix
De 3 à 5 équipes	2 prix
Plus de 6 équipes	3 prix

12. Brevets / Distinctions

Compétition	Catégorie	Distance	Blason	Progressions
-------------	-----------	----------	--------	--------------

Epinglettes LFBTA	Tirs : N / L / P repris au calendrier de la LFBTA	Catégorie officielle Cpd et Rec			Epinglette de progression	Maître tireur
	18 m	Benjamin	18 m	60 cm	500 / 600	558 / 600
		Cad / Jun / Sen 1 / Sen 2 / Mas / Vét .	18 m	40cm ou Tri-spot		
	25 m	Benjamin	25 m	80 cm		
Cad / Jun / Sen 1 / Sen 2 / Mas / Vét .		25 m	60 cm			

Brevets LFBTA	Compétitions reprises au calendrier de la LFBTA	Catégories Arc Nu			Bronze	Argent	Or	Maître Tireur
		Jeune Senior Master.	18 m	60 cm	450 / 600	500 / 600	540 / 600	558 / 600
			25 m	80 cm				

Epinglettes officielles internationales	Uniquement décernées lors d'une compétition BTF (Badge Target W.A.)	En catégorie officielle Compound et/ou Recurve	Blanc	Noir	Bleu	Rouge	Or	Pourpre
		18 m et 25 m		500	525	550	575	585
							Haute distinction	

Pour demander une haute distinction voir paragraphe 13.3.

13. Records / distinctions

Mode pour faire homologuer un record de Belgique voir ci-dessous 13.1.

Mode pour faire homologuer un record de Ligue voir ci-dessous 13.2.

Mode pour faire homologuer un record du Monde et d'Europe voir ci-dessous 13.3.

13.1. Homologation des records de Belgique

13.1.1. Conditions auxquelles les compétitions organisées en Belgique doivent répondre :

- 13.1.1.1. La compétition doit être organisée selon les règles de la W.A. et doit être ouverte à tous les archers des deux Ligues.
- 13.1.1.2. La compétition doit être reprise dans le calendrier officiel d'une des Ligues belges (HBL ou LFBTA).
- 13.1.1.3. La compétition doit se dérouler sous le contrôle d'au moins un arbitre officiel
- 13.1.1.4. Les records doivent être enregistrés par des arbitres officiels qui dirigent la compétition concernée.
- 13.1.1.5. La double marque ainsi les signatures des archers de la cible sont obligatoires pour pouvoir prétendre à un record belge.

13.1.1.6. La procédure de la Ligue concernant la demande de records doit être respectée.

13.1.1.7. Un rapport d'arbitrage doit attester que la compétition s'est déroulée selon règlements W.A.

13.1.2. Conditions et démarches à réaliser quand la compétition se déroule en DEHORS de la Belgique:

13.1.2.1. L'archer doit être inscrit à la LFBTA ou HBL au moment où la performance a été réalisée.

13.1.2.2. Sont retenus, tous les records belges réalisés dans les compétitions reprises dans le calendrier W.A. et organisé selon les règles de celle-ci.

13.1.2.3. Pour faire homologuer un record de Belgique réalisé en dehors de la Belgique, l'archer est tenu d'envoyer les feuilles de marques signées et certifiées exactes par un arbitre officiel au secrétariat de sa Ligue.

13.1.2.4. Aucun record ne sera homologué sans feuilles de marques sauf les records réalisés dans les championnats du monde et championnats d'Europe. Dans ce cas, le secrétariat devra tenir compte du résultat officiel délivré par le responsable qui a accompagné l'équipe ou par l'archer lui-même.

13.1.3. Conditions demandées pour qu'un record de Belgique par équipe soit homologable.

13.1.3.1. Les records par équipe peuvent être obtenus dans une compétition inter-pays Belgique-Hollande et dans les compétitions internationales destinées aux équipes nationales concourant sous le sigle BEL

13.1.3.2. L'homologation d'un record de Belgique est acceptée si les conditions ci-dessus ont été strictement respectées.

13.1.3.3. Type de records belges en salle homologable

Records de Belgique				DAME					HOMME				
Arc	Distance	Blason	Nombre flèche	Cadette	Junior	Senior	Master	Vétéran	Cadet	Junior	Senior	Master	Vétéran
Recurve / Compound	18m	3spot /40cm	60	#	#	#	#	#	#	#	#	#	#
Recurve / Compound	25m	60 cm	60	#	#	#	#	#	#	#	#	#	#
Recurve / Compound	18/25m	40/60cm	60	#	#	#	#	#	#	#	#	#	#

MEILLEURS PERFORMANCES LFBTA				DAME	HOMME
Arc	Distance	Blason	Nombre flèche	Benjamine Benjamin	
Recurve / Compound	18m	60/80cm	60	#	#
Recurve / Compound	25m	60/80cm	60	#	#
Recurve / Compound	18/25m	60/80cm	60	#	#
Recurve / Compound	18/25m	80/60cm	120	#	#

13.2. HOMOLOGATION DES RECORDS LFBTA

13.2. Conditions auxquelles les compétitions organisées doivent répondre :

13.2.1.1. L'archer doit être inscrit à la LFBTA au moment où la performance a été réalisée.

- 13.2.1.2. La compétition doit être organisée selon les règles de la W.A. et doit être ouverte à tous les archers de la LFBTA.
- 13.2.1.3. La compétition doit être reprise dans un calendrier officiel (LFBTA – HBL)
- 13.2.1.4. La compétition doit se dérouler sous le contrôle d'au moins un arbitre officiel
- 13.2.1.5. Les records doivent être enregistrés par des arbitres officiels en fonction de la compétition dans laquelle le record a été réalisé.
- 13.2.1.6. La double marque ainsi que les signatures des archers de la cible sont obligatoires pour pouvoir prétendre à un record belge.
- 13.2.1.7. La procédure de la Ligue concernant la demande de records doit être respectée.

13.2.2. Conditions et démarches à réaliser pour faire homologuer un record LFBTA dans une compétition organisée dans un club LFBTA.

- 13.2.2.1. Tous les records doivent être signalés au Chef Arbitre en fonction. Le Chef Arbitre a pour mission de remplir, réunir et envoyer tous les documents au secrétariat de la Ligue.
- 13.2.2.2. La LFBTA se dégage de toute responsabilité si l'archer refuse la mission du Chef Arbitre.

13.2.3. Conditions et démarches à réaliser quand la compétition se déroule en DEHORS de la Ligue (LFBTA):

- 13.2.3.1. Sont retenus, tous les records LFBTA réalisés dans les compétitions reprises dans le calendrier de fédérations internationales de tir à l'arc (WA) et organisé selon ses règles.
- 13.2.3.2. Pour faire homologuer un record en dehors de la LFBTA, l'archer est tenu d'envoyer les feuilles de marques signées et certifiées exactes par un arbitre officiel au secrétariat de sa Ligue, dans un délai raisonnable (deux semaines).
- 13.2.3.3. Aucun record ne sera homologué sans feuilles de marques sauf les records réalisés dans les championnats du monde, championnats d'Europe. Le secrétariat devra tenir compte du résultat officiel délivré par le responsable qui a accompagné l'équipe ou par l'archer lui-même.

L'homologation d'un record LFBTA est acceptée si les conditions ci-dessus ont été strictement respectées.

13.2.3.4. Type de records LFBTA en salle homologable

RECORDS DE LIGUE				DAME					HOMME				
Arc	Distance	Blason	Nombre flèche	Cadette	Junior	Senior	Master	Vétéran	Cadet	Junior	Senior	Master	Vétéran
Recurve / Compound	18m	3spot /40cm	60	#	#	#	#	#	#	#	#	#	#
Recurve / Compound	25m	60 cm	60	#	#	#	#	#	#	#	#	#	#
Recurve / Compound	18/25m	40/60cm	60	#	#	#	#	#	#	#	#	#	#
Recurve / Compound	18/25m	40 /60cm	60fl 18m + 60fl 25m	#	#	#	#	#	#	#	#	#	#

MEILLEURS PERFORMANCES LFBTA				DAME	HOMME
Arc	Distance	Blason	Nombre flèche	Benjamine Bejamin	
Recurve / Compound	18m	60/80cm	60	#	#
Recurve / Compound	25m	60/80cm	60	#	#
Recurve / Compound	18/25m	60/80cm	60	#	#
Recurve / Compound	18/25m	80/60cm	120	#	#

RECORD DE LIGUE ARC NU				DAME			HOMME		
Arc Nu	Distance	Blason	Nombre flèche	Jeune	Senior	Master	Jeune	Senior	Master
Longbow	18m	60cm	60	#	#	#	#	#	#
Nu recurve	18m	60cm	60	#	#	#	#	#	#
Nu poulies	18m	60cm	60	#	#	#	#	#	#
Longbow	25m	80cm	60	#	#	#	#	#	#
Nu recurve	25m	80cm	60	#	#	#	#	#	#
Nu poulies	25m	80cm	60	#	#	#	#	#	#

13.3. HOMOLOGATION D'UN RECORD DU MONDE, D'EUROPE OU HAUTE DISTINCTION

- 13.3.1. **Pour un record international, les documents doivent être envoyés dans les 5 jours au secrétariat de la Ligue.**
- Feuille de marque
 - Document « demande de distinction et/ou de record »
 - Résultat
- 13.3.2. **Condition et démarches à réaliser pour faire homologuer un record du monde, d'Europe ou haute distinction dans une compétition organisée dans un club LFBTA.**
- 13.3.2.1. Tous les records doivent être signalés au Chef Arbitre en fonction. Le Chef Arbitre a pour mission de remplir, réunir et envoyer tous les documents au secrétariat de la Ligue.
- 13.3.2.2. La LFBTA se dégage de toute responsabilité si le tireur refuse la mission du Chef Arbitre.
- 13.3.3. **Pour faire homologuer un record international ou une haute distinction réalisé en DEHORS de la LFBTA, l'archer est tenu d'envoyer :**
- 13.3.3.1. Les feuilles de marques signées, certifiées exactes par un arbitre officiel au secrétariat de sa Ligue.
- 13.3.3.2. Le résultat complet version papier ou version électronique ou pouvoir donner le nom du site sur lequel il est possible de télécharger les résultats.
- 13.3.3.4. Pour plus de sécurité envoyez un courriel ou contacter le secrétariat de la LFBTA pour prévenir du record.
- 13.3.3.5. ATTENTION : Après un délai de 10 jours il n'est plus possible d'introduire un record de niveau international.
- 13.3.3.6. La LFBTA se dégage de toute responsabilité si le tireur refuse la mission du Chef Arbitre.
- 13.3.3.7. En cas d'inquiétude, le tireur peut prendre des renseignements auprès du secrétariat de la Ligue.
 Secrétariat de la ligue
 Email : info@lfbta.be tél. / fax : 055/21.50.96 GSM : 0496/452.496
 21, Boulevard des Fusillés - 9600 – Renaix

13.3.3.7. Type de records Européen et Mondial en salle homologable

RECORD DU MONDE ET EUROPEEN				DAME				HOMME			
Arc	Epreuve	Blason	Nombre flèche	Cadette	Junior	Senior	Master	Cadet	Junior	Senior	Master
Recurve / Compound	18m	3spot/40cm	60	#	#	#	#	#	#	#	#
Recurve / Compound	25m	60 cm	60	#	#	#	#	#	#	#	#
Recurve / Compound	18/25m	3spot/40cm	60	#	#	#	#	#	#	#	#

13.3.3.8. Type hautes distinctions W.A.

Epinglettes officielles internationales	Uniquement décernées lors d'une compétition BTF (Badge Target W.A.)	En catégorie officielle Compound et/ou Recurve	Or	Pourpre
	18 m et 25 m			585

14. Les Débutants

14.3. Définition du débutant

Est débutant l'archer qui n'a pas encore acquit le niveau technique pour grouper ses flèches sur le blason et distances imposée dans la catégorie dans laquelle il serait normalement amené à tirer.

14.4. Période limité

La période débutant en salle est limité, a partir du moment où un archer débutant a réussi son premier brevet en salle il est autorisé à concourir dans les compétitions en tant que débutant durant une période de 1 an, période après laquelle il est amené à s'inscrire dans la catégorie officielle même si celui-ci n'a pas réussi tous les brevets.

14.5. Après progression

Un archer peut quitter la catégorie « débutant » à tout moment de son évolution (conseil de l'entraîneur du club), il ne doit pas avoir obtenu tous ses brevets pour pouvoir passer en catégorie officielle ! Une fois ce choix opéré, l'archer ne peut plus concourir en débutant !!!

14.6. Les compétitions 10m pour les débutants dans les clubs

La ligue donne aux clubs la possibilité de pouvoir organiser des compétitions réservées pour les débutants avec invitation aux clubs voisins.

14.6.1. Les compétition brevets 10m peuvent êtres organisées dans les clubs, il suffit de l'organiser.

L'arbitre, c'est un minimum de sérieux dans la compétition, c'est lui qui encadre le jeu. L'arbitre est amené à signaler par un moyen auditif (sifflet) le moment pour aller sur le pas de tir, le début du tir et le moment pour aller chercher les flèches. L'arbitre veille au bon déroulement du tir.

Une feuille de marque est à remplir par les participants, on note les points.

L'entraîneur : Dans toutes les compétitions débutant (tir brevet) le cadre technique est en droit d'accompagner ceux-ci à la cible pour les aider dans les démarches à réaliser.

14.6.2. Les brevets, quel est l'objectif ?

Les brevets ont pour objectif d'encourager les débutants vers la pratique.

Le programme est simple, il s'agit d'amener un débutant à progresser. La finalité consiste à former des archers désireux de participer à des activités de tir à l'arc.

Le brevet est en soit un outil à disposition des formateurs d'archers.

Il s'agit de donner un futur à des archers. En LFBTA les clubs souhaitent une participation maximum à leurs compétitions. En voyant le nombre de membres en LFBTA qui augmente et le nombre de participants en compétition qui diminue nous sommes en droit de nous poser des questions :

- 1) Pourquoi les archers aspirants restent-ils dans leur club ?
- 2) Est-ce qu'il faut plus de proximité (les déplacements coûtent chères) ?

Il y a des clubs qui arrivent plus facilement à faire bouger leurs aspirants que d'autre, il s'agit donc belle et bien d'une politique intérieure du club, il faut le vouloir.

Il est toujours plus facile de faire participer un archer à une activité extérieure quand elle se déroule proche du club. Le tir provincial regroupe des archers des clubs voisins et on y retrouve la plupart des archers du coin. La proximité facilite la participation.

Faire passer des brevets uniquement dans son club sans pousser le débutant à participer aux tirs brevets du club voisin est une erreur, car, il faut comprendre quand un débutant reste dans son club, il aura vite fait de découvrir ce qu'il s'y trouve et l'ennui et le manque d'enjeux l'amène à se désintéresser du tir à l'arc.

Il est donc important de présenter le tir de progression comme une compétition ouverte aux clubs voisins.

14.6.3. **Organisation**

Cela consiste pour un club :

1. De trouver un arbitre club qui se prête à cette activité.
2. De trouver une date qui convient par rapport aux activités du club. Cela ne doit pas être nécessairement une date en week-end, cela peut se faire en semaine, par exemple le vendredi soir à partir de 18h30.
3. D'envoyer une invitation aux clubs voisins à participer à une compétition de progression, cela au moins deux semaines avant le déroulement de l'activité. La priorité doit être donnée aux débutants, mais la participation d'archers confirmés n'est pas interdite.
4. De prévoir des cibles, des blasons, feuilles de marque et la possibilité de pouvoir mettre au moins quatre cibles.
5. De faire tirer les archers en tir compté (2 X 30 flèches) en une ou deux lignes, avec signal sonore (sifflet)

14.7. **Les brevets de progression en compétition officielle**

14.7.3. Contrairement aux apparences, il n'y a pas naissance d'une pléthore de nouvelles catégories, tous les archers qui se trouvent en recherche de progression au travers de la réalisation d'un brevet débutant ne seront pas classés (leur objectif étant de se surpasser et non de dépasser l'autre). De même qu'il n'y aura pas d'autre prix que l'obtention du brevet officiel fourni par la Ligue quand l'objectif fixé est atteint. Toutefois, liberté est laissée à l'organisateur désireux de mettre ses débutants en exergue en leur offrant un prix !

14.7.4. **Le but**

Il s'agit de donner la possibilité à un futur archer de s'habituer aux plaisirs de la compétition.

14.7.5. Quand l'organisateur fait sa demande de compétition il est en droit de donner accès ou de refuser les débutants.

14.7.4. Sont seuls reconnus en LFBTA les formats de tir pour débutants repris dans les grilles ci-dessous.

14.7.5. La LFBTA donne aux débutants la possibilité de débiter dans les conditions reprises dans les grilles ci-dessous, toutes les autres conditions de tir données par l'organisateur n'est pas de la responsabilité de la LFBTA et la mention des scores dans le résultat final n'est pas admise.

14.7.6. Par type de compétition une fois que le débutant a obtenu le score (Brevet) le plus haut (repris dans les grilles ci-dessous) l'archer est ensuite tenu de s'inscrire dans la catégorie officielle.

14.7.7. Une fois que l'archer a participé à une compétition dans la catégorie officielle, il ne lui est plus permis de revenir chez les débutants, même si l'archer n'a pas obtenu tous les brevets.

14.7.8. Le **tir Apache** se pratique en visant avec la flèche ou en tir instinctif et le **tir Viseur** se pratique en visant à l'aide d'un viseur.

14.7.9. Brevets de progression LFBTA

Compétition	Tir	Distance	Blason	Roseau	Pin	Bouleau
Dans le club ou en compétition spécifique brevet	Apache	10 m	80 cm	200 / 300	230 / 300	250 / 300
	Viseur	10 m	80 cm	230 / 300	250 / 300	270 300

14.7.10. Brevets progression LFBTA

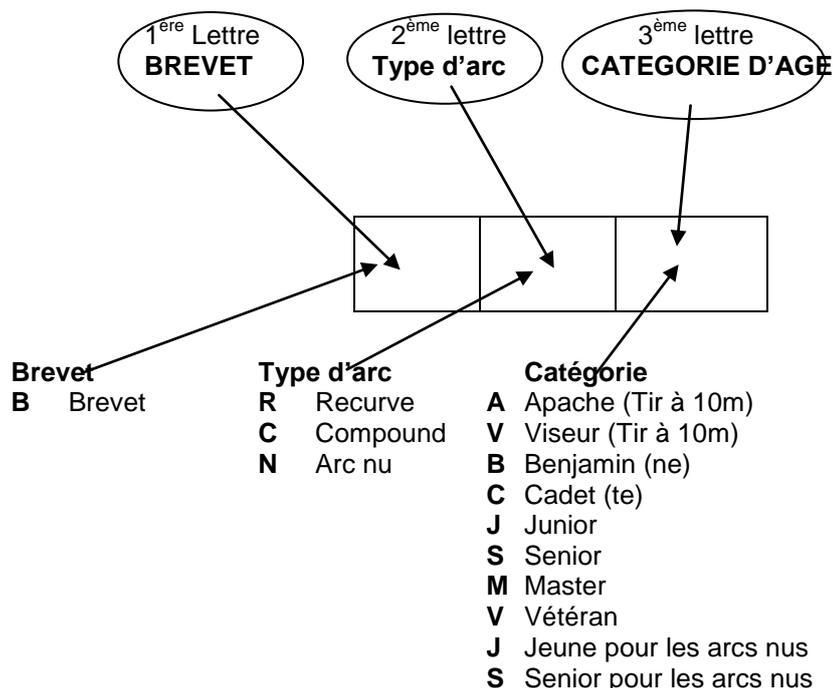
Compétition	Catégorie	Distance	Blason	If	Bambou	Ebène
Dans les compétitions de progression et officielles.	Benjamin	18 m	80 cm	450 / 600	500 / 600	540 / 600
	Cad / Jun / Sen / Mas / Vét.	18 m	60 cm			
	Division Arc Nu	18m	80cm			

Le club qui organise une compétition 25m en salle peut donner la possibilité aux débutants de passer leurs brevets à 18m. Cela est laissé au choix de l'organisateur.

14.7.11. Les sigles pour l'obtention de brevets sont composés de 3 lettres

Il n'y a pas de lettre qui reprend le sexe (homme ou dame) et il n'y a pas de distinction senior entre le plus ou moins de 35 ans.

Le sigle pour l'obtention des brevets permet à l'arbitre de distinguer le type de brevet, il ne s'agit pas d'une catégorie à utiliser pour un classement.



14.7.12. Récompenses pour les débutants

L'organisateur est en droit de récompenser les débutants par un souvenir ou s'il le désire par un prix, cela est laissé au choix de l'organisateur. Mais il est formellement interdit à l'organisateur de proclamer une distribution des prix chez les débutants sur base d'un classement de scores en mélangeant différentes catégories d'âges.

- Souvenirs pour tous, appelés par ordre alphabétique.
- OU**
- Proclamation des prix en tenant compte des catégories d'âges.

14.7.13. Prix d'inscription pour les débutants

Le prix d'inscription est de 5€ pour toutes les épreuves organisées en compétition officielle.

15. Définition du tireur qui demande une dérogation

C'est l'archer qui demande à pouvoir tirer sur un blason plus grand que celui imposé par les règlements.

L'organisateur est en droit d'accepter ou de refuser.

Le prix d'inscription est le même que ceux pour les catégories officielles et le tireur est amené à tirer hors catégorie.

L'organisateur est en droit de récompenser le tireur par un souvenir mais cela est facultatif et laissé au choix de l'organisateur.

L'organisateur ne peut en aucun cas faire mention du résultat (participant hors catégorie) dans son résultat officiel.

16. Règles concernant le championnat de Ligue en salles 2011 - 2012

16.1. Conditions

16.1.1. Epreuve de 5 compétitions

La participation est offerte à tous les archers inscrits à la LFBTA à condition que l'archer ait participé à 5 compétitions au sein de la Ligue francophone ou d'envergure nationale.

16.1.2. Période

Les 5 compétitions doivent être réalisées durant la période après CAB 2011 et jusque CAB 2012 inclus (voir calendrier)

16.1.3. Inscription

Chaque archer doit s'inscrire avant la date limite à savoir: le **15/01/2011**.

Inscription auprès de la secrétaire générale HANIQUE Francine : francine.hanique@lfbta.be

Tel : 04 / 263 05 34 **et adresse une copie de son inscription au secrétaire administratif :**

Léon Lejeune. Tel : 055.21.50.96 e-mail : info@lfbta.be

16.2. Les scores retenus

16.2.1. Tous les résultats réalisés dans les tirs Ligue, Provinces et National (BAIC) à 18m en salle (60 flèches) sur blason officiel sont retenus à condition que ceux-ci soient repris dans le calendrier officiel LFBTA

16.2.2. Tous les résultats dans toutes les compétitions provinciales sont retenus pour le championnat de Ligue, même si l'archer n'a pas fait sa compétition dans sa province.

16.2.3. Les résultats obtenus dans des autres compétitions que ceux indiqués ci-dessus (18.2.1. & 18.2.2) ne sont pas retenus.

16.3. Les qualifications le jour du championnat

16.3.1. Chaque archer est tenu de participer à une épreuve de 10 volées de 3 flèches.

16.4. Enregistrement des résultats

16.4.1. Après chaque tir L, N ou P les résultats seront encodés et une moyenne des 5 meilleurs tirs seront retenus.

16.4.2. Le « classement provisoire » s'effectue par une addition des points obtenus dans les 5 meilleurs tirs soit 300 flèches (3000 points) ensuite divisés par 10 pour obtenir une moyenne sur 300 points. Si la décimale est inférieure à 5 = point inférieur (ex : 282,3 = 282). Si la décimale est égale ou supérieure à 5 = point supérieur (Ex : 282,6 = 283)

16.4.3. Le jour du championnat, cette moyenne sera ajoutée aux points réalisés lors du tir de qualification (30 flèches) du matin pour obtenir un total sur 600 points.

16.4.4. En cas d'égalité de points, les départages calculés en fonction du nombre de 10 et de 9 ne seront réalisés que sur le tir de sélection préalable.

16.5. Communication des résultats des 5 tirs

Le classement des 5 meilleurs tirs sera communiqué **REGULIEREMENT** via le site.

<http://www.lfbta.be/>

Ce classement est provisoire et ne signifie nullement que seuls les archers bien classés au sein de celui-ci participeront au championnat. La limite d'archers repris dans le championnat de Ligue

dépend de la capacité d'accueillir un certain nombre d'archers, nombre de cibles et de la salle choisie.

16.6. Classement le jour du championnat de ligue en vue des éliminatoires

Le jour du championnat, le classement est établi sur un total de 600 points en fonction de 2 facteurs :

- | | |
|---|---------------|
| 1) La moyenne de vos 5 meilleurs tirs retenus | (300 points). |
| 2) Le résultat du tir de qualification du jour du championnat | (300 points). |
| Classement sur le total | 600 points |

17. Le championnat de Belgique

17.1. Selon la place obtenue au championnat de Ligue les X premiers seront repris pour participer au Championnat de Belgique (CB).

17.2. Le nombre dépend de la disponibilité de la salle dans laquelle le CB doit être organisé.

17.3. Les informations concernant le CB seront données avec l'invitation du championnat de Ligue.

18. Fumer, quelles règles appliquer ?

L'interdiction de fumer dans les enceintes publiques ou privés recevant des sportifs. En effet, ces établissements « par leur vocation même, se doivent d'être des lieux d'exemplarité, de prévention et d'éducation à la santé. Sont concernés tous les sports et sports de loisir reconnus et/ou subsidiés par une Communauté française et tous les sports de fédérations sportives reconnues et/ou subsidiées par une Communauté.

Signalisation obligatoire aux entrées des bâtiments recevant des sportifs, une signalisation du principe de l'interdiction doit être apposée aux entrées des bâtiments ainsi qu'à l'intérieur dans des endroits visibles et de manière apparente.



Des amendes

En cas de non-respect de l'interdiction des amendes sont prévues par la loi belge, une lourde amende:

- pour le contrevenant
- pour le responsable (association) de l'établissement en infraction

La LFBTA est reconnue par la communauté française, par conséquent il n'est pas admis de fumer dans une structure affiliée à la LFBTA.

Cela concerne les espaces couverts (tir en salle) et non couverts (tir en plein air)

Cela est valable pour tous les endroits où un archer doit pouvoir accéder durant son activité sportive.

Bureau, secrétariat, zone de tir, zone d'attente, buvette, etc. ...

Pour fumer le fumeur doit se rendre en dehors de l'infrastructure sportive.

Aucun emplacement ne peut être aménagé dans l'établissement sportif pour les fumeurs.

La World Archery, fédération internationale de tir à l'arc a réglementé sévèrement l'interdiction.

Dans les compétitions internationales toutes les personnes accréditées s'abstiendront de fumer sur le terrain et autres zones désignées. Une infraction à ce règlement résulterait à la perte de l'accréditation sur décision du Président ou de son/sa représentant(e) et en son absence sur décision de la plus haute autorité présente lors de l'épreuve. Selon les circonstances, le cas peut être porté devant le Conseil de Discipline et d'Éthique pour qu'une action soit entreprise.

LA LFBTA ENCOURAGE FORTEMENT QUE LES FUMEURS ARRÊTENT DE FUMER.

19. **Alcool et tir à l'arc**

L'alcool n'est pas l'ami du tir à l'arc. Ses effets sur les muscles et la coordination des mouvements,... sont largement négatifs.

- L'alcool employé pour lutter contre le stress en agissant de façon indirecte sur celui-ci en inhibant les capacités de réflexions. En aucun cas, l'alcool peut remplacer une préparation mentale ni même être un stimulant à la performance sportive.
- L'alcool ne peut servir à l'exercice musculaire. Il n'est pas un carburant du muscle.
- L'alcool accélère la déshydratation en modifiant nos capacités de régulation de la transpiration. Il aurait plus tendance à « couper les bras ».
- L'alcool allonge les temps de réaction visuels et auditifs, modifiant la bonne Coordination Visuo Motrice provoquant une mauvaise coordination, et limitant la rentabilité du geste technique.
- L'alcool modifie les capacités de jugement et augmente l'agressivité. Il nuit donc à la technique de l'archer.
- L'alcool pénalise l'archer en augmentant le mauvais travail musculaire et en diminuant les capacités de récupération.
- L'alcool peut provoquer une dépendance, conduisant à une désocialisation du sportif.

L'ACCOL OU TIRER IL FAUT CHOISIR !

Que dit la Fédération International ?

L'alcool est considéré comme une substance dopante. Il n'est pas permis de consommer de l'alcool avant et pendant une compétition.

Si un Athlète fait l'objet d'un contrôle d'alcoolémie montrant un résultat d'analyse anormal avant la fin de la compétition, il sera disqualifié de la compétition et le cas sera transmis à l'Administrateur antidopage pour la gestion des résultats.

Le contrôle d'alcoolémie s'effectue par analyse de l'air expiré.

La sélection pour les contrôles à l'alcoomètre s'effectue de manière aléatoire à la fin des épreuves de tirs tirées le même jour. Les Athlètes retenus pour des prélèvements d'urine feront également l'objet d'un contrôle d'alcoolémie.

Des contrôles supplémentaires peuvent être effectués à tout moment durant la compétition à la discrétion de l'agent de contrôle antidopage.

Si la valeur obtenue pour l'air expiré est supérieure à l'équivalent d'une concentration d'alcool dans le sang de 0.1 pour mille (parties par millier), un second test d'air expiré est conduit 10 minutes plus tard au moyen d'un alcoomètre différent. Si la valeur fournie par ce test excède encore la concentration de 0.1 pour mille (parties par millier), un résultat d'analyse anormal sera déclaré.

DU TIR A L'ARC SANS ALCOOL C'EST MIEUX

20. COUPE DES CLUBS

- 20.1. A chaque compétition de type Ligue en salle, les clubs LFBTA reçoivent des points (coupe) venant des 4 archers les plus hauts classés dans chacune des catégories individuelles.
- 20.2. Le nombre de points (coupe) est attribué de la manière suivante.
 Pour une 1^{ère} plus haute place d'un archer LFBTA son club reçoit 12 points
 Pour une 2^{ème} plus haute place d'un archer LFBTA son club reçoit 9 points
 Pour une 3^{ème} plus haute place d'un archer LFBTA son club reçoit 6 points
 Pour une 4^{ème} plus haute place d'un archer LFBTA son club reçoit 3 points
- 20.3. Après chaque tir Ligue les points des archers appartenant au même club sont cumulés.
- 20.4. Si un archer étranger à la LFBTA se classe dans le Top 4 d'un tir Ligue, les points sont attribués à l'archer LFBTA qui suit celui-ci (où ceux-ci s'il y a plusieurs)
- Exemple :
- | | |
|---------------------|---|
| 1.Archer LFBTA = 12 | Les points 1 ^{ère} place |
| 2.Archer GER = | Pas de points pour les archers qui ne sont pas membre à la LFBTA. |
| 3.Archer LFBTA = 9 | Les points 2 ^{ème} place |
| 4.Archer HBL = | Pas de points pour les archers qui ne sont pas membre à la LFBTA. |
| 5.Archer LFBTA = 6 | Les points 3 ^{ème} place |
| 6.Archer LFBTA = 3 | Les points 4 ^{ème} place |
- 20.5. Après le dernier tir de Ligue de chaque saison, les 6 meilleurs points de chaque club seront cumulés.
 Le meilleur total des 6 meilleurs points (coupe) de chaque club désignera le vainqueur de la coupe des clubs, le 2^{ème} meilleur total désigne le 2^{ème}, etc.
- 20.6. Seuls les archers appartenant à la LFBTA peuvent obtenir des points pour la coupe des clubs.
- 20.7. Dans le cas où un archer participe plusieurs fois à la même compétition, la première participation compte pour les points (coupe), aucun point ne sera donné à la 2^{ème}, 3^{ème}, etc. ... participation, même si celui-ci participe dans une catégorie différente.
- 20.8. La ligue enregistre les points (coupe) de chaque club LFBTA et fait un classement sur le total des points (coupe) dans un ordre décroissant.
 Elle communique régulièrement les résultats par E-mail aux clubs et fait paraître ceux-ci sur le site de la Ligue.
 Elle s'occupe des récompenses (Coupes), prévoit une date et un lieu pour la distribution des récompenses et communique une invitation aux clubs.
- 20.9. Sont uniquement retenus les résultats réalisés dans les compétitions Ligue en salle suivant le format ci-dessous :
- Distances : 18m ou 25m.
 - Lieu : en salle
 - Compétition : 2 X 30 flèches ou 4 X 30 flèches pour les clubs qui organisent un 25m / 18m en cumulant les 4 scores de 30 flèches.
 - Nombre de cibles : Minimum 8.
 - Blasons : 3 spots, 40cm et 60cm pour les benjamins
 - Période: 1 septembre 2011 au 31 mars 2012
 - Lignes de tirs : A – B – C ou A – B / C – D
 - Catégories : Sont retenus uniquement les résultats réalisés par les archers dans les catégories reprises dans la grille ci-dessous.

Catégories	
Benjamin	jusqu'à l'année de leur 14 ^{ème} anniversaire inclus
Cadet	Années du 15 ^{ème} , 16 ^{ème} et 17 ^{ème} anniversaire
Junior	Années du 18 ^{ème} , 19 ^{ème} et du 20 ^{ème} anniversaires
Senior 1	Année du 21 ^{ème} à l'année du 34 ^{ème} anniversaire
Senior 2	Année du 35 ^{ème} à l'année du 49 ^{ème} anniversaire
Master	Année du 50 ^{ème} à l'année du 59 ^{ème} anniversaire
Vétéran	Dès l'année du 60 ^{ème} anniversaire

Sigle Recurve	
Dame	Homme
RDB	RHB
RDC	RHC
RDJ	RHJ
RD1	RH1
RD2	RH2
RDM	RHM
RDV	RHV

Sigle Compound	
Dame	Homme
CDB	CHB
CDC	CHC
CDJ	CHJ
CD1	CH1
CD2	CH2
CDM	CHM
CDV	CHV

20.10 Pour être repris dans les tirs Ligue en salle, l'organisateur doit en avoir fait la demande dans les délais et être repris dans le calendrier officiel LFBTA.

20.11. Les points (coupe) à attribuer en cas d'égalité dans une catégorie d'un tir Ligue

- En premier il sera tenu compte du nombre de 10 et ensuite du nombre de 9.
- Celui qui a obtenu le plus de 10 passe avant, si l'égalité persiste c'est celui qui a obtenu le plus de 9 qui prend la place la plus haute.
- Si les archers sont à égalité parfaite (même nombre de points, de 10 et de 9) ils sont déclarés ex aequo et les mêmes points (coupe) leur seront attribués.
- S'il y a ex aequo entre 2 archers, la place suivant ne sera pas attribuée, si 3 archers sont ex aequo, les deux places suivantes ne seront pas attribuées, etc. ...

Exemple : si le 2^{ème} et le 3^{ème} sont ex aequo ils recevront tous les deux les points du deuxième, les points du 3^{ème} ne sont pas attribués, mais le quatrième reçoit les points du 4^{ème}.

20.12. En cas d'égalité de points

Un classement sera réalisé sur base (dans l'ordre de la liste ci-dessous):

- 1) Du plus haut point (coupe) réalisé parmi toutes les compétitions des clubs à égalité.
- 2) Des deux plus hauts points (coupe) parmi toutes les compétitions des clubs à égalité.
- 3) Des trois, quatre, cinq..... etc jusqu'à départage des clubs.
- 4) S'il l'égalité persiste les clubs impliqués seront amenés à passer un test en salle.

La LFBTA récompensera les 3 clubs qui auront obtenus le plus de points.

Exemple grille gestion des points - COUPE DES CLUBS -

20.13 Tableau exemple

Club organisateur											
Dates											
CLUBS											TOTAL
1 ABA 255											
2 ABT 313											
3 ACB 315											
4 ACF 610											
5 ACG 401											
6 ACM 407											
7 ACM 605											
8 ACS 611											
9 ADL 615											
10 ADS 411											
11 AMV 604											
12 ANT 301											
13 ASH 609											
14 AVB 418											
15 BEA 303											
16 BTS 706											
17 CAB 705											
18 CAC 307											
19 CAF 417											
20 CAG 612											
21 CAJ 416											

22	CAR 305										
23	CAS 404										
24	CAT 304										
25	CEN 306										
26	CMA 256										
27	CTH 405										
28	ECA 319										
29	FAC 312										
30	FAO 252										
31	FBG 703										
32	FBM 614										
33	FOA 201										
34	GAU 207										
35	GPE 204										
36	GSR 203										
37	HUY 402										
38	ITW 414										
39	LAB 309										
40	LAC 603										
41	LAJ 258										
42	LAS 253										
43	LAW 701										
44	LEF 320										
45	LFE 302										
46	LIE 403										
47	MSP 702										
48	PAC 311										
49	RCM 308										
50	SAG 314										
51	SSC 316										
52	SSK 205										
53	TAB 704										